Que le contrat de louage de services ne consiste pas seulement en ce qui est exprimé : mais aussi en ce qu'il implique en raison de la nature du contrat et à toutes les suites qu'à défaut, l'usage ou la loi donnent à l'obligation d'après sa nature » (art 1139 c. civ.) Que par suite le contrat entre l'ouvrier et le patron impose à ce dernier l'obligation de veiller à sa sureté et à la protéger contre les accidents inévitables à son travail.

Il conclut que le patron devient ainsi débiteur envers l'ouvrier de la sécurité de l'ouvrier, qu'il doit la garantir du danger dont le fait légal il l'a volontairement placé et qu'en vertu des articles 1315 1147, 1148 et 1382 du code civil, il ne peut être libéré de cette obligation que par le fait de faute de l'ouvrier ou par force majeure et que ces cas majeurs ou imprévus sont à la charge du débiteur contractuel, qu'en conséquence c'est à lui qu'il appartient de prouver que l'accident ne lui incombe pas.

D'après cette théorie, les cas fortuits et de force majeure resteraient comme par le passé à l'actif de l'ouvrier, le patron n'aurait à répondre que de la faute (faute) mais en serait à lui à faire la preuve de sa non-responsabilité, et non plus à l'ouvrier à démontrer la faute du patron.

C'est le remède fort ingénieux que cette théorie est amenée, aux M. Duchamps cite à l'appui de son préjugé : diffère des jugements et arrêts rendus par les tribunaux belges et par la cour de justice de Luxembourg.

M. Plaisant et M. Nolhomb et Cie qui lui pour conseil. M. Gombert agréé qui s'est pourvu pour conclutre la cour nouvelle de son ouvrier-ouvrier sur la jurisprudence qui jusqu'à ce jour n'a jamais varrier.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 15 Juin

L'audience d'hier, très longue, a été une des plus importantes que nous ayons eues depuis l'affaire Caillez et les fraudes d'Halluin.

LILLE

Procès de presse. — Le procès en diffamation intenté par M. Hennion, curé de Thumesnil à M. Jenson, gérant et à la société du *Réveil du Nord*, venait hier devant le tribunal correctionnel.

Me Dela, avocat de l'abbé Hennion demande pour son client mille francs de dommages et intérêts et l'insertion du jugement dans l'*Avenir de Roubaix* et les quatre autres journaux.

Me Wequin, avocat du *Réveil du Nord* plaide l'incompétence du tribunal et demande le renvoi de l'affaire devant les assises.

Le tribun renvoie son jugement sur la compétence à mercredi prochain.

THUMESNIL

Diffamation. — Le même abbé Hennion, intente un procès en diffamation au sieur Sadaune.

Me Dubois-Pinsart pour l'abbé Hennion 500 fr. de dommages et intérêts.

Me Hecke, avocat de Sadaune demande l'acquittement pur et simple de son client.

Jugement renvoyé également à mercredi prochain.

ROUBAIX

IMPORTANTE AFFAIRE DE FRAUDE

Les débats de l'importante affaire de fraude commencés à l'audience du 1er juin, ont été continués aujourd'hui. Rappelons les faits :

Six prévenus sont impliqués : Désiré Vancommerbecke père, Odile Corrette, sa femme, Clovis, Désiré et Achille Vancommerbecke, leurs enfants et leur domestique Jules Lecleroz.

Le père et son fils aîné Clovis, en fuite à Mouscron font défaut.

Trois chefs de prévention sont retenus par le ministère public.

1. Contre tous les inculpés, sauf Leclercq, d'avoir depuis moins de trois ans participé comme intéressés à des faits de contrebande de complicité prévu et punis par l'article 41 douanes et de fraude.

2. Contre la femme Vancommerbecke et le domestique Leclercq d'avoir à Roubaix le 20 janvier 1891, été complices par assistance et recel d'une fraude frauduleuse d'objets tarifiés à plus de 20 francs sur quinzaine précédente, cette circonstance que cette introduction n'a pu être effectuée par moins de trois personnes à cheval ou par moins de 7 personnes à pied.

3. Contre les deux fils Désiré et Achille d'avoir à Roubaix le 27 mars 1892 coopéré à l'introduction frauduleuse d'objets tarifiés à plus de 20 fr. par qui tal matériqua, avec la même circonstance aggravante.

Me Boullion, substitut du procureur de la République occupe le siège du ministère public.

Me Roche prévoie-tie la cause de la femme Vancommerbecke

M. Gerv-ia défend Jules Lecleroz.

L'instruction des douanes représentée par M. Gaston, avocat, demande 500.000 fr. 20 de dommages et intérêts.

Dès que l'heure est arrivée le président donne la parole à Me Boullon, substitut.

Dans son réquisitoire, Me Boullion passe en revue les chefs de la prévention et fait la part de culpabilité des prévenus.

Les preuves des faits dont sont prévenus la femme Vancommerbecke et son domestique Leclercq est contenue dans le procès-verbal du 20 janvier dernier. Le chef les présumptions douanes ont trouvé dans le magasin du rez-de-chaussée la vente contenant la marchandise prohibée dans frandeurs qu'ils venaient vie ce cas-ci comme dans tous.

Quant aux deux fils Vancommerbecke Désiré et Achille leur culpabilité est aussi certaine. Ils savaient aussi bien aucun doute ce qu'ils faisaient puisqu'ils expédiaient de Croix le marchandi es prohibées sans être préalablement munis des pièces requises par la douane. Une lettre que leur mère leur envoyait au cours de l'instruction et dans laquelle elle leur recommande de parler vrai et de se dédire s'ils avient avoué que la marchandise venait de chez eux en rend la preuve complète.

Enfin, des dépositions des nombreux témoins, il ressort clairement que Vancommerbecke, le père, et son fils Corrie, qui ont tous deux passé la frontière, étaient à la tête d'une entreprise de fraude à laquelle partie paient tous les prévenus. Il y avait une bande organisée se composant de plus de six personnes et faisant la fraude pour le compte de Vancommerbecke.

A la *Même* qui ne manquera pas de rejeter les témoignages de gens déjà tous condamnés et dont plusieurs sont détenus, sous prétexte qu'ils n'ont pas déposé librement, on pourra au contraire répondre ceux qui le prétendent.

Qui ne se souvient en effet des menaces et des promesses nombreuses dont sont sujet les témoins qui disent la vérité par les fraudeurs de profession ?

Quant au degré de culpabilité, il varie.

Il est certain que le père et son fils Clovis sont les plus coupables, ce sont les moteurs de l'affaire. Quant à la mère, elle ne sait ni exciper de son ignorance des affaires de la maison dont au contraire elle était très au courant.

Ses deux fils qui comparaissent ont peut-être une culpabilité plus atténuée. Quant à Leclercq, c'est un instrument le moins coupable.

En tous cas, tous ces faits sont de compétence prévotale ; ils ont été commis par plus de 6 personnes et si la bande organisée par Vancommerbecke n'opérait pas en nombre, il est certain qu'il fallait au moins 6 personnes pour introduire en fraude la quantité de poivre qui y a été introduite. 20.000 kil.

Me Roche discute pied à pied chaque argument du réquisitoire et s'efforce de démontrer l'ignorance dans laquelle se trouvaient Mme Vancommerbecke et ses deux fils sur ce qui pouvait se passer.

Il conclut qu'il n'y a pas complicité, qu'il n'y a pas entreprise et que quant à la prévention concernant les deux frères, elle ne tient pas, le procès-verbal n'étant pas régulier. Il réitère les témoignages entendus, comme émanant de gens forts fraudeurs et tarés.

En conséquence, il demande l'acquittement de son client.

Me Gervais défend Leclercq. Le rôle de celui-ci est pre-que nul. A-t-il aidé sciemment à la fraude ? A-t-il reçu sciemment la marchandise frauduleuse ? Non. Rien ne le prouve. Il a fait son service et voilà tout.

Son complisment s'impose.

Le tribunal remet à huitaine le prononcé de son jugement.

TOURCOING

Fraude. — Nous avons parlé dans notre compte rendu de l'audience de mercredi hier jour de la fraude de Tourcoing. L'affaire renvoyée à huitaine a été jugée hier. MM. Louis Boutié et Louis Haquette sont acquittés.

BACHY

Tentative de vol. — Il y a quelques temps, vers le soir, le nommé Jules Martinache, vagabond-ait avec scalade et effraction dans la demeure de M. Iliouzet, pendant son absence. La nièce de ce dernier, ayant aperçu le voleur l'inter-ella vivement.

Aussitôt notre homme prit la fuite sans avoir eu le temps de rien emporter.

Vu ses mauvais antécédents, Jules Martinache est condamné à 1 an de prison.

***

Autres condamnations. — Pierre Lamoure, 2 mois de prison, pour infraction à un arrêté d'expulsion — Désiré Pinard, 15 jours, pour vagabondage — François Decoutter, 20 jours et 16 francs d'amende, pour voies de fait — Désiré Lalesse, 10 jours et 16 fr. d'amende, pour mendicité et rébellion.

Me COURANT.

Il en mérite davantage

Le St. Jacobs Oil est au-dessus de sa réputation. On en fait beaucoup d'éloges, mais on en mérite qu'il le mérite. Vous comprendrez mon enthousiasme quand vous saurez le service qu'il m'a rendu.

Une douleur rhumatismale, compliquée de goutte, voyageait par tout mon corps comme en pays conquis. Vers le mois de janvier elle s'était fixée sur le poignet droit et les articles, le poignet était enflé, et j'ai dû suspendre tout travail.

Mon médecin m'a prescrit toute une série de méd-cam-nts internes et autant pour me frictionner. Voyant que cela ne me soulageait que momentanément, il m'a ordonné du St-Jacobs Oil. Un pharmacien de Joigny m'en fournit un flacon. L'action du St. Jacobs Oil fera-t crotre aux miracles, car à la troisième friction mes douleurs avaient cessé. J'étais tellement content de leur disparition, que, de crainte qu'elles ne reviennent, j'ai continué à me frictionner, mais le combat a fini faute de combattant ; mes douleurs n'étant pas revenues. Faites connaître St. Jacobs Oil pour rendre-service à ceux souffrant.

LESOURD, Paul, propriétaire,
4067 Saint-Aubin (Yonne).

Le doct-ur Malisz dont les soins étaient si recherchés par les malades atteints d'affections de la vessie, telles que catarrhe, cystite, hématurie, gravelle, incontinence de l'urine et des douleurs de ses malades par l'usage du « Vin de Peptone de Chapoteaut » : l'emploi de ce délicieux médicament s'est généralisé dans tous les cas graves où l'on nourrit les malades avec la Peptone en poudre Chapoteaut administrée dans du bouillon, ou par le « Vin de Peptone de Chapoteaut » qui contient par verre 15 grammes de viande de bœuf assimilable et prête à passer dans la circulation.

4646

Spasmes et Vapeurs

C'est maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état général du système nerveux, provenant de cource dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de durcir le sang en employant le Rob Lechaux (eaux jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'étouffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions sans lesquel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la dégénérescion du sang (44e édition), que M. Lechaux, harmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui le demandent. Après il'avoir lue elle demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. ou de 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil, rue Esquermoise, 60 ; Bayeux ; Donte et Cie ; Cosme ; Pharmacie centrale Gobert et Cie.— A Tourcoing : Bruneau ; Vanneuville. — A Valenciennes : Sal'n-Boulet. — A Fresnes : Berrier.

Avec mystique

Sur ton front par laisse-moi ma mignonne,
Dans un baiser,
Respirer le parfum que *Mikado* te donne,
Par son baiser.

En vente à Roubaix :
Chez M. Duhem-Merchez, 31, Grande-Rue et partout. — Fabricant Félix Eydoux, Marseille.

4650

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix. — Directeur : M. Gautier. — Représ. à 8 h. 1/2, rideau à 8 h. — Représentation enfantine. — Jeudi 16 juin 1892.

Première partie

LA MAGIE NOIRE

création anglaise nouvelles expériences présentées par M. Edouard Gautier.

Adieu. — M. Gautier terminera son travail en s'escamotant lui même.

L'OMBROMANIE

ou silhouettes animées. Personnages comiques, petites revues humoristiques (revues d'animaux), présentée par M. Gautier.

LES LILLIPUTIENS ou les nains vivants

ne mesurent 75 c. de hauteur, chantants et dansants, présentés par M. et Mme Gautier, les créateurs du genre.

UN DUO DE CHATS, Matou et Minette

Deuxième partie

LA FLUTE MAGIQUE

Grande pantomime-bouffe en 3 actes, joaée par la troupe Harrisson de Londres.

Prix des places : Fauteuil et loges, 1,50; Pourtour, 1 fr ; Iros galeries, 50 c. 3.e galeries, 50 c.

Excelsior Théâtre, boulevard Gambetta. — Direction M. Gaultier. — Jeudi 16 juin 1892. — Représentation extraordinaire

MARTYRE

Pièce en 5 actes de M. D'Ennery

Bureaux à 7 h. 3/4. Rideau à 8 h. 1/2.

Le Théâtre *La Comédie et l'Echo de la Frontière* [illegible] le jeudi 16 juin 1892, sur la Grand-Place, à 8 h. 1/2 du soir, les morceaux ci-après :

La Comédie. — 1. Godefroy de Bouillon, Bléger. — 2. Les Reines des Fleurs, ouverture, Meurisse.

L'Echo de la Frontière. — Jeudi 16 juin 1892.

Comédie. — Dona Juana, fantaisie, E. Mulot. — Il Gitano, bolléro, A. Isaye.

KERMESSES

Dimanche 19 juin. — A Bondues, Lambersart, Lille Moulins-Sec, Sacré-Cœur, Salomé, Thumesnil, Wattrelos, Wavrin.

CONVOCATIONS

Par décision de la Commission administrative, la Société choraie : « L'Union des Travailleurs » a transféré son siège chez M. Louis Foëlix, 10 place de la Liberté, où ce seront les répétitions tous les mardis à 9 heures du soir.

État-civil de Roubaix

Du 15 juin

Naissances. — Victor Dutrieu, boulevard Beaupaire. — Félix Deroo, rue Beaumonin. — Robert Dibar, Hôtel-Dieu. — Alphonse Baillion, rue de la Liberté. — Gustave Dupuis, rue Jean-Jaurès. — Jeanne Kestelyn, Hôtel-Dieu. — Jeanne Chevalier, rue Guingamp 88. — Caroline Grager, rue Beaumin. — Victor Dupuis, rue de Tourcoing 5. — Jeanne Vandoorne, rue Cadet 113. — Prosper Morel, rue Recoing 23. — Marcelle Deroo, rue de l'Ouest 91.

Décès. — Marguerite Morel, 2 mois, rue des Arts 83. — Michelle, présenté sans vie, rue de Mouveaux. — Marguerite Hoorenman, 2 mois, rue des Fleurs. — Marie Vilaghe, 20 ans, rue du Tilleul. — Aimable Delegrache, 71 ans, Hôtel-Dieu. — Charles Lidel, id. — Louis Seine, 67 ans, rue de St Jean 71. — Prosper Dulaut, 2 ans, rue de Fives 107.

Mariage. — Entre : Arthur Leclercq, marchand d'étoffes, 100 boulevard Beaubourg, et Zélia Lodel, épicière, rue de la Prospérité 6.

État-civil de Tourcoing

Du 15 juin

Naissances. — Henri Fatyn, rue des Anges. — Albert Remory, rue du Bois. — Pierre Roux, rue Verte. — Jeanne Varres, rue Croix-Blanche. — Gustave Dupuis, rue du Bois. — Thérèse Vienne, rue du Printemps. — Louis Hus, rue de la Croix-Blanche. — Henri Ghilbert, rue Dalbera. — Emilie Gerlet, 3, place du Gymnase. — Jeanne Hemon, à la Marlière. — Rosalie Allard, Blanc-Seau. — Arthur Pelé, 5, sentier de Roncq. — Gustave Coolaert, Pont Romy.

Décès. — Céline Lanoy, 2 ans, rue Brun-Pain.

Mariage. — Entre : Louis Dhalluin, 32 ans, cultivateur et Marie Calteau, 23 ans, a. prof.

PILULES STANDAERT
le meilleur
DÉPURATIF du SANG
Le Dépuratif le moins coûteux.
PRIX : 1 fr. 50 LA BOITE (FRANCO PAR POSTE)

Les PILULES STANDAERT font disparaître à jamais les **IMPURETÉS DU SANG.**

Les **PILULES STANDAERT** sont un remède infaillible contre la **CONSTIPATION, la MIGRAINE, le MANQUE d'APPÉTIT, les MAUVAISES DIGESTIONS, les ÉTOURDIS, LOURDEURS de TÊTE, etc.**

Ph^n A. ROUSSEAU, 54, Rue de Sèvres, Paris.
Ph^n BRUNEAU, 71, Rue Nationale, LILLE.

GUERISON RADICALE
des Maladies Secrètes **PEAU**
ET DES MALADIES DE LA
dartres, eczémas, ulcères varqueux
Traitement rationnel par
M. VANDENDRIESSCHE
Médecin-consultant spécialiste
LILLE, 6, rue Pédila, 6, LILLE
consultations gratuites

BULLETIN LAINIER

MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing

Du 15 juin

Cote officielle de 4 heures
Peignés de la Plata et de l'Uruguay

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	Cote jour	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	Cote jour	TYPE 3 Cote préc.	Cote jour
Janvier	4 90	..	..	..	..	..
Fév.	4 90	..	..	..	..	..
Mars	4 90	..	..	..	..	..
Avril	..	..	..	..	..	..
Mai	..	..	..	..	..	..
Juin	4 80	4 775	4 55	..	4 50	..
Juillet	4 80	4 775	..	..	4 50	..
Août	4 85	4 825	..	..	..	..
Septembre	4 85	4 825	..	..	..	..
Octobre	4 875	4 825	..	..	..	..
Novembre	4 90	4 875	..	..	..	..
Décembre	4 925	..	..	..	..	..

Peignés d'Australie
Type A. B

Janvier	.. —	Juillet	4 925 —
Février	.. —	Août	.. —
Mars	.. —	Septembre	.. —
Avril	.. —	Octobre	.. —
Mai	.. —	Novembre	.. —
Juin	4 95 —	Décembre	.. —

DÉTAIL DES VENTES
CAISSE DE ROUBAIX-TOURCOING
Contrat 1
Jour de réponses de primes

Juin	5.000	»	à 4.85
»	10.000	»	à 5.75
Juillet	15.000	»	à 4.85
»	5.000	»	à 4.825
»	10.000	»	à 5.85
»	20.000	»	à 5.775
»	20.000	»	à 5.75
Août	5.000	»	à 4.85
Septembre	10.000	»	à 4.825
»	5.000	»	à 4.925
Octobre	10.000	»	à 4.90
»	5.000	»	à 4.925
Novembre	15.000	»	à 4.875
»	5.000	»	à 4.85

Après Bourse

Juillet	5.000	»	à 4.80
»	5.000	»	à 4.75
Octobre	5.000	»	à 4.875
Novembre	5.000	»	à 4.85

Total de la journée : 140.000 kilos.
Tendance faible.

ANVERS, 15 juin

Peignées allemandes de la Plata
Contrat A

Juin, 0.00 0/0; juillet, 0.00 0/0; août, 0.00 0/0 septembre, 0/0.0

Contrat B

Février, 0.00 0/0; mars, 0.00 0/0; avril 0.00 0/0, mai 0.00 0/0; juin, 4.80 0/0; juillet 4.77 0/0 août, 4.80 0/0; septembre 4.80 0/0, octobre, 4.85 0/0 ; novembre, 4.87 1/2; décembre, 4.87 1/2 ; janvier, 0.00 0/0.

Ventes : 115.000 kil.
Marché calme. Ventes en disponible 60 balles Plata en suint.

BOURSES
COMMERCIALES ET AGRICOLES
Huiles, Graines et Tourteaux

LILLE HUILES GR. TOUR.
15 juin l'hectolitre l'hect. les 100 kilos.

Cdi. Cy.					
Colza	—	55 —		— à —	
Œillette b. g.	—	—		95 — à —	
Lin de pays	—	54 —	51 50	25 — à 25 —	
Lin étranger	—	45 —	—	22 — à 22 —	
Cameline	—	—	—	16 — à —	
Chanvre	—	—	—	50 — à —	

Huile épurée pour quinquet 61 — à —

PARIS, 15 juin (*Dépêche spéciale*)

Huile de Colza			Huile de Lin		
			15	14	
Courant	55 75	55 25	Courant	45 50	45 50
Juillet	56 —	55 75	Juillet	45 75	45 75
J.-A.	56 25	56 —	J.-A.	46 —	45 —
4 derr.	57 25	56 75	4 derr.	47 25	47 25

PÉTROLES

ANVERS	Payé	Vendu
Disponible blanc	13 5/8 à — /.	16 3/4 à — /.
Courant	— /. à — /.	16 3/3 à — /.
4 premiers mois	— /. à — /.	16 1/2 à — /.
4 derniers mois	14 /. à — /.	16 1/2 à — /.

AU PETIT PARIS
14, Grande-Rue, ROUBAIX (près la Grande-Place)

GRANDE
SPECIALITE DE LINGERIE
Bonneterie, Trousseaux, Layettes et Chemiserie

A L'OCCASION DES PREMIÈRES COMMUNIONS

Robes de communiantes toutes faites **2.50.**
Robes de communiantes jusqu'à **30 fr.**
Jupons de communiantes avec volant brodé **1.95.**
Chemises de communiantes à petits plis, de **1.10 à 6 fr.**
Pantalons de communiantes à petits plis, broderie fine, **1.25 à 5.50.**
Robes de dessous de communiantes avec manches, **Corsolets à l'enchâtre 2.95 à 3.50.**
Corsets à base de communiantes, depuis **1.45 à 5.50.**
Bas blancs de communiantes en coton fil, unis et à jours, depuis **0.50.**
Calotures en rubans très large de **1.95 à 9 f.**
Gants blancs coton depuis **0.45**, en peau **à 1.75 et 2.25.**
Aumônières **0.65**, Moucherons **0.25.**
Voiles en tulle à **2.25**, Couronnes **4 0.50.**
Prix fixe marqué en chiffres connus
MAISON DE CONFIANCE

Costumes complets depuis 12 fr. 50
(12 articles)
Mousseline pour confectionner soi-même 1=80 de large depuis **0.55**,
Percale, Nansouk, Brillantis pour confection depuis **0.90**,
Chemise brodée pour garçon communiant à **2.95**.
Gants **0.40**, Brassart **0.65**, Nœud **0.25**, Bas blancs **0.10**, Mouchoirs **0.25**, Bas noirs **1.75**.

OCCASION UNIQUE
28 douzaines de gants de peau pour dames à 3 boutons **1.95**.
Grand choix de linge pour dames, blanc et couleur, Jupons, Corsets, Robes de baptêmes et de soleil, Robes en percale et en laine, Corsets, Mouchoirs, Rideaux, Tissu blanc, etc., etc.

SUCRES

LILLE	Cours du jour	Cours précédt
Sucre N° 88/96 degrés	— — — —	36 25 —
» acquitté	— — — —	87 —
» blanc type n° 3	— — — —	39 50 —
» pain 6 kil. N° 1	109 — — —	109 —
Betteraves disponibles	— — — —	46 50 —
Mélasse	— — — —	32 — —
3/6 fin disponible	47 75	47 75 —

PARIS, 15 juin — (*Dépêche spéciale*).

Sucre indigène		
Rous 88°	38 —	—

Sucres blanc		
Courant	38 87	38.87
Juillet	39 —	38 —
Juillet-A.	39 12	38 12
4 Octob.	37 50	37 25
Raffiné	104 — à —	—

CÉRÉALES & FARINES

PARIS, 15 juin (*Dépêche spéciale*)

Farines : 12 marques.	15	14	15	14
Courant	53 —	53 35	J.-A.	53 80	54 25
Juillet	53 65	54 —	4 derr.	54 50	54 85

Marque Corbeil		
	97 —	—

Blés				
Courant	23 60	23 60	J.-A.	24 10	24 15
Juillet	23 90	24 —	4 derr.	25 60	24 75

Seigle				
Courant	16 85	16 90	J.-A.	16 65	16 85
Juillet	16 75	16 65	4 derr.	16 60	16 90

Le nouveau à 100	22	—
Le 4 1/2 de 1887	51	—

L'Italien bénéficie du mouvement de nos rentes à 93.05.

L'Extérieure s'incrit à 67 3/8.

Le Russe nouveau à 79.65.

L'Orient à 69.65.

Le Portugais s'écarte pas du cours de 25.

L'argent nécessaire pour le paiement du coupon de juillet serait, dit-on fourni par la Banque de Prusse à Londres.

L'action de la Banque de France se tient sans variations à 4190.

Le Crédit Foncier pourrait se reprise à 1170.

La Banque de Paris gagne 5 fr. à 627.

La Société Générale garde une grande fermeté à 468.

Le Crédit Lyonnais se négocie à 788.

L'Action des sucres de betteraves est demandée à 595, sont 5 fr. d'avance sur hier.

Les Chemins économiques valent 120.

Informations financières

La *Fuliminite* continue la série de ses victorieuses expériences. Elle s'est manifestée vendredi dernier sous un jour absolument nouveau qui a beaucoup frappé les ingénieurs et entrepreneurs présents.

sur le marché au comptant, on croit généralement que la fulmini-e (explosifs industriels) fera son apparition à la cote vers la fin de la semaine prochaine au cours de 50 environ ; on la voit déjà 43 à 45 fr.

ALCOOLS

PARIS, 15 juin — (*Dépêche spéciale*

Spiritueux	15	14
Courant	49 75	49 25
Juillet	49 25	49 —
4 Chaudfr	48 75	48 25
4 derniers	48 50	48 25

COTONS

HAVRE

Janvier	1888	51 75	Juillet	49 375
Février		52 1/8	Août	49 7/8
Mars		52 1/4	Septembre	50 1/8
Avril		52 3/8	Octobre	50 3/8
Mai		—	Novembre	50 —
Juin	1889	49 —	Décembre	51 3/8

CAFÉS

HAVRE — (à terme)

Janvier	1888	78 75	Juillet	81 50
Février		78 75	Août	81 25
Mars		78 75	Septembre	81 25
Avril		—	Octobre	80 50
Mai		—	Novembre	79 75
Juin	1889	82 —	Décembre	79 25

ANVERS. — Santos.

Janvier	— —	Juillet	83 —
Février	— —	Août	— —
Mars	— —	Septembre	— —
Avril	— —	Octobre	— —
Mai	85 25	Novembre	— —
Juin	1889 84 50	Décembre	— —

BOURSE DE LILLE

Du 15 juin

SUCRES

Amin (100e de denier (288 deniers) n. 4550.— Brasy (P.-de-C.) ex-c. n° 56 (8000 sac). 11995.50 Bully-Grenay, le 1/6, ex-coupon n° 56, (18000 sac). 17.000 Lens, 3000 s., 2360 — Corvin ex-c. n° 39 (3915 p). 1425.— Courrières, le dixième, 4155. — Liévin, 2915 sac. (2800.

COURSES DÉTACHÉS

1er juin. — Anicho, 66 fr. 55. — Marles 70 0/0, 480 fr.

7 juin. — Denain et Anzin, c. le : nom., 12, port. 11.85.

9 juin. — Allard, libérées 28.65. — Allard, non libérées 30.40.

Coupons annoncés. — 1er juillet. — Boul. Delgutte et Cie solde, 15 fr.

Fin juin. — Lens, 200 francs.

BOURSE DE BRUXELLES

Du 15 juin 1892

Emp. 3 1/2 s. 1.	102 25	Brux. lin. 1886	102 —
— 4 1/2	108 —	Ner. ill. 1886	— —
— ser. III.	103 10	Ostende 4 fr.	— —
— 2 1/2	66 60	— 1887	— —
— 2 1/2	— —	— 1888	97 25
Annuités 4 1/2	— —	Tournai 1874	51 50
— 3	— —	— 1886 2 1/2	— —
— 4	— —	Gand. 1868	108 50
Cr. com. 4 1/2	113 —	1880	106 50
— 4	107 —	1888	100 50
— 3	97 40	Liége. 1869	92 25
— 3 pc 1881	— —	1880	101 —
— 3 pc 1892	102 37	1888	100 75
Anvers 1887 lib.	100 75	1874	103 50
Non libérés 1887	— —	1879	108 —

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 juin.

On commence à réduire l'exagération de la hausse au-dessus du pair de 100 fr.

Les poussées trop rapides apportent toujours des réactions et si la spéculation continue à aller de l'avant, il y a à parier que nous aurons une baisse visible à se modérer.

Néanmoins, le 5 0/0 aucun cloture en nouvelle hausse à 100.50.

Le nouveau à 100.22.

Le 4 1/2 de 1887 à 51.

L'Italien bénéficie du mouvement de nos rentes à 93.05.

L'Extérieure s'incrit à 67 3/8.

Le Russe nouveau à 79.65.

L'Orient à 69.65.

Le Portugais s'écarte pas du cours de 25.

L'argent nécessaire pour le paiement du coupon de juillet serait, dit-on fourni par la Banque de Prusse à Londres.

L'action de la Banque de France se tient sans variations à 4190.

Le Crédit Foncier pourrait se reprise à 1170.

La Banque de Paris gagne 5 fr. à 627.

La Société Générale garde une grande fermeté à 468.

Le Crédit Lyonnais se négocie à 788.

L'Action des sucres de betteraves est demandée à 595, sont 5 fr. d'avance sur hier.

Les Chemins économiques valent 120.

Informations

La *Fuliminite* continue la série de ses victorieuses expériences. Elle s'est manifestée vendredi dernier sous un jour absolument nouveau qui a beaucoup frappé les ingénieurs et entrepreneurs présents.

sur le marché au comptant, on croit généralement que la fulmini-e (explosifs industriels) fera son apparition à la cote vers la fin de la semaine prochaine au cours de 50 environ ; on la voit déjà 43 à 45 fr.

COUPONS
LE COMPTOIR DE CHANGE
A. Pajot et Ch. Lefebvre
LILLE ROUBAIX
Rue Nationale, 69 bis, rue de la Gare,
PAIE, dès maintenant
tous les coupons français et étrangers dont le taux est officiellement coté, à l'échéance **des 1er et 15 Juin**

Imp. du Journal *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing*,
Le Gérant : G. DUJARDIN

(A suivre) JULES DE GASTYNE

L'OR ET LE SANG

PREMIÈRE PARTIE

L'AMOUR QUI NAIT

Elle comprenait que Georges obéissait à des sentiments puissants, mais qu'il n'oubliait pas ainsi, en une minute, ses projets et sa parole.

Femme et Paris aussi, Marthe savait bien que la révélation d'une faute, même d'un crime, ne tue pas l'amour ! Quel est l'amoureux qui cesse d'aimer parce qu'on lui a appris une tache au passé de son adoré ? Il bondira, se raidira, mais aimera davantage !

Oui, Georges l'aimait encore, mais il était trop jaloux pour supporter la vue d'un enfant né d'un autre amour, trop orgueilleux pour accepter à jour ce qu'il eût pu tolérer comédien dans l'âme, ces Latins, et ils s'inquiètent avant tout de l'effet produit sur le public. Un autre Georges, plus jeune, Marthe, qui faisait la situation de celle-ci, sa célébrité, sa réputation d'honnête femme, réalisant aux plus tentantes des offres ! Il vit la une gloire, un triomphe ! Tandis qu'en supprenant la vérité, lorsqu'il se montrerait avec le fils de Marius, en rirait de lui. On ne dirait qu'il avait été pris au piège, que son triomphe se réduisait à accepter ce dont personne ne voulait !

Et cette peur du ridicule l'avait retenu seule, avec sa jalousie !

— Oui, il m'aime encore, et moi, moi j'espère ne plus l'aimer.

Puis une colère furieuse saisissant Marthe :

— Ainsi parce que j'ai succombé, enfant, à une folie, je serai condamnée à me voir traiter ainsi. Oh ! non, par exemple.

Elle frottait la lettre de Georges, blanche, sur la jaible recouverte d'un lap s d'Orient.

— Il y a à Paris des filles qu'on s'arrache, des actrices qui sont, de notoriété publique, des filles légères, il y a d'anciennes... et elles trouvent des maris dans le meilleur monde ! Et moi, qui suis une artiste sérieuse, qui ai traversé quatre ans de suite la boue de Paris sans y salir le bas de ma robe, je devrais subir le dédain de ce Georges ! Non ! Et le jour où je ne l'aimerai plus, je saurai le haïr ! Oh ! mon Dieu ! donnez-moi la force de lui faire expier son mépris ! de lui faire endurer ces tortures que j'éprouve !

Elle crispait ses poings.

— Car il reviendra, et bientôt, rôder autour de moi ! Il saura que je ne suis pas la fille qui cherche une main jeune et riche, car en trouverai des maris nobles et millionnaires... Il revendra, honteux, lâche ! ... Il faudra bien que je me venge !

Se levant, le poing tendu :

— Race menteuse et vile ! Vous êtes nombreux, les poètes et les artistes des pays honnêtes, de la patrie de l'art, qui venez avec vos séductions, vo-re langue fleurie, vos caresses félines, vos serments d'éternelle dévotion. Mais aussi nombreux ceux des vôtres qui nous trahissent, vaniteux comme des enfants et égoïstes comme des vieillards ! Les Italiens...

Elle s'assit, les lèvres pleines de menaces, le cœur débordant d'amertume.

Même elle voulut relire des vers de Lamartine, son poète favori ; les strophes qu'il adressa aux Italiens d'aujourd'hui et qui se terminent par cette sanglante injure :

Car je venais chercher — pardonne, ombre rougie
Des hommes, étaient par de la possession humaine
Ô ... Ô ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible]
Ô ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible]
Ô ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible]
Ô ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible]
Ô ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible]
Ô ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible]
Ô ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible]
Ô ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible]
Ô ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible]
Ô ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible]
Ô ... [illegible] ... [illegible]